

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 04/06/2024

Présents : BISSON Virginie, FENILLE Audrey, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean Michel

Excusés : HEBEL Marc (procuration à M. JL Joslin) – FENILLE Audrey

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 20h15

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 25 04 2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

2. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose Matthias MORIN comme secrétaire de séance. Le Conseil valide cette proposition.

3. Suppression de poste

Le Maire rappelle l'obligation de la mise à jour du tableau des effectifs assez régulièrement afin de pourvoir à tout recrutement. Il propose de supprimer le poste d'ATSEM rattaché définitivement depuis le 01 janvier 2024 à la mairie de Blessac.

poste	nombre
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
ATSEM	0

La décision de suppression du poste d'ATSEM des effectifs est soumis à la saisine du CST. La délibération sera prise après leur décision.

4. Saisine CST pour congés annuels et santé

M. le Maire présente deux choix concernant la gestion des arrêts de travail pour le personnel annualisé, titulaire ou non, de la commune. Le centre de gestion de la Creuse propose en effet deux méthodes : au forfait ou au réel. Après échange, le Conseil statue sur la gestion au réel. Si l'agent est malade pendant ses congés annuels posés, il récupérera les jours de maladie. Si l'agent est malade pendant ses horaires de travail ou de congés non posés, il ne récupérera pas les jours de maladie.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. Vacance de poste

Le contrat de Sandrine BEAUDON s'achève le 31 août 2024. Le Maire propose de le renouveler. La publication de ce poste annualisé à 15h/semaine à été faite sous le numéro V023240604001536 le 07 juin.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Devis divers (voiries)

M. Ollier présente les devis pour les travaux de voirie suivants :

- Congres
- Farges (rue Dognon et impasse de La Caux)
- La Goutelle

- Chambroutière
- Margnot
- plateforme de tri au cimetière
- chemin d'accès au hangar communal

Colas 35.545 HT si enrobé 30.951 HT si tri couches

Ponzo 29.255 HT si enrobé 22.295 HT si tri couches

Le conseil décide de valider le devis de l'entreprise Ponzo avec la version tri-couche

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

7. Achat terrains

M. le Maire fait le point sur l'opportunité d'achat de 2 terrains situés à côté du lotissement des Ouchères. Les coûts des aménagements au m² et les problèmes d'assainissement (possiblement sous-dimensionné avec des habitations supplémentaires), conduisent à l'abandon du projet d'un nouveau lotissement à cet endroit.

Questions diverses

Le Maire fait le point sur l'organisation de l'inauguration de la plaque en hommage aux victimes de la guerre d'Algérie.

Une exposition à la chapelle devrait être programmée à l'été 2025

Le maire sera absent du 14 juillet au 03 août

Fin du conseil à 21h15

Le Maire, M. Jean-Louis JOSLIN

La secrétaire de séance, M. MORIN Matthias